



REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNRM

Mardi 14 mai 2025
Auberge landaise à Mont de Marsan

COMPTE-RENDU

PARTICIPATION : 12 présents, 5 absents, 3 pouvoirs

- En présentiel :

Gérard ANDRE, Hervé de VILLAINÉ, Martine DUFOUR, Alain DABOVAL,
François FAISAN, Georges COPPOLA, Pierre MERCOL, Jean-Luc GRODZISKI,
Jean-Pierre LETAILLEUR, Bernard NOEL, Martine LEAUTE, Louis OURLIAC.

- Absents:

Isabelle PETIT, Gérard PERRIER, Luc GOULET, Francis LODS, Albert
QUATREVAUX, Alicia LACROIX.

ORDRE DU JOUR (cf : courriel du 10/05/2025)

Cette réunion était destinée à préparer l'assemblée générale du lendemain et définir les résolutions à présenter au vote des participants.

Le Président a salué la présence de Mme Martine LEAUTE qui intégrait le CA en remplacement de Mr SCHAEFFER comme présidente de la « Fédération CENTRE ».

SUJETS ABORDES /POINTS DE SITUATION/DECISIONS PRISES :

- 1. MESURES STATUTAIRES

- 11. Approbation du CR du CA du 4 mars 2025 :

Approuvé à l'unanimité

- 12. Renouvellement des mandats – nominations – intégrations :

Propositions adoptées à l'unanimité

- 121 Renouvellement de mandat :

- Isabelle PETIT, vice-présidente chargée des personnes isolées.

- 122 : intégrations :

- Gérard PERRIER : secrétaire général.

- François FAISAN : trésorier général.

- Louis OURLIAC : président du comité de rédaction.

- **123 : nominations** : Pierre-Yves THOMAS : représentant CNRM au CSFM.

- **13. Statuts-Règlement intérieur :**

Un groupe de travail est constitué pour harmoniser certains articles (éligibilité et votes...) entre les statuts et le règlement intérieur et définir un processus de dissolution à respecter par les ARMs ainsi que des règles concernant la dévolution de leurs actifs, notamment.

Piloté par Hervé de VILLAIN le groupe constitué sera composé de :
G. ANDRE, F. FAISAN, G. COPPOLA ...

- **14. Réviseur aux comptes :**

Les statuts (chapitre E) et le RI (cf art 5.26) prévoient le recours à des vérificateurs aux comptes lors des congrès, notamment.

D'après deux administrateurs, cette disposition ne serait pas utile, l'expert-comptable en faisant office. Ce qui reste à déterminer, y compris l'obligation légale de faire appel à ses services.

- **2. ORGANISATION GENERALE**

- **21. Dissolutions actées :**

- ARM 28 (Eure et Loire)
- ARM 78 (Yvelines)
- ARM 90 (Territoire de Belfort)

- **22. Rattachements :**

- ARM 51 et ARM 70 à la Fédération « Alsace-Lorraine »
- ARM 10 et ARM 52 à la Fédération « Bourgogne-Franche-Comté »

La Fédération « Alsace-Lorraine » devient « Fédération Grand-Est ».

Le Président demande aux présidents de fédération de porter une attention particulière aux ARMs en difficulté pour éviter des dissolutions « sauvages ».

- **3. FINANCES**

La situation financière a été présentée lors des réunions précédentes et le constat reste identique :

- moins de cotisants et moins de ressources publicitaires donc moins de ressources
- charges fixes constantes et appel à des prestataires extérieurs, faute de bénévoles donc plus de dépenses
- des économies ont toutefois été identifiées telle que la réduction des JSM « gratuits ». A titre de rappel, les « gratuits » ont coûté 11 500 € en 2024.

Les « gratuits » feront l'objet d'une étude plus approfondie menée par F. FAISAN. Dans l'immédiat les présidents d'ARM adresseront leur besoin en « gratuits » au plus tard en septembre et en l'absence de réponse, leur livraison sera suspendue dès octobre prochain.

Les envois groupés des JSM aux ARMs leur seront facturés (Frais d'envoi)

Il est rappelé que le JSM n'est pas un abonnement séparé de la cotisation mais constitue un accessoire de la cotisation (cf art. 8.4 du RI).

Compte-tenu de la situation, les solutions suivantes proposées à l'assemblée générale sont approuvées à la majorité des participants :

- 31. Quotes-parts :

- **311 : Quote-part 2026** : augmentation de 1 € maintenue
- **312 : Quote-part 2027 et suivantes** : à définir lors prochain CA

- 32 . Contribution exceptionnelle conjoncturelle demandée aux ARMs :

Contribution de 2 € sur la base des effectifs au 31/12/2024

Contribution exigible à/c de septembre 2025

Proposition approuvée par 11 « pour » (4 « contre »)

4. CONGRES 2025 :

Le Président JP. LETAILLEUR rappelle le programme des activités du lendemain et la participation des autorités civiles et militaires invitées.

Le timing des interventions et des différentes séquences sont affinées.

Le bureau de vote sera constitué de A. LAFOND, D. TAQUET et de H. SANCHEZ.

=====

Le Président de la CNRM



G. ANDRE